



Succession en israel disimulée par famille proche

Par **zefirella**, le **21/09/2014** à **16:53**

Bonjour,

Mon père a décidé de me tenir à l'écart de la succession concernant ma Maman décédée en Avril dernier.

Mes 3 frères se sont liés à mon Père et font écran également.

La succession est en cours pour 3 biens immobiliers en France mais rien n'est déclaré concernant les 2 comptes à Ashdod et l'appartement s'y trouvant.

Ma mère a fait donation en France mais n'a rien fait en Israël quels sont mes droits à Ashdod ?

Il y a actuellement une soi disant déclaration d'hérédité lancée au 14 07 2014 faite en Israël document totalement écrit en Hébreux.. je ne le lis pas...? J'ai besoin d'aide et de conseils.

Cordialement CF